



Syndicat national de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques

Fédération syndicale unitaire

Déclaration préalable des élu-e-s du SNASUB-FSU à la CAPN des Adjoint.es administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur du mardi 12 mars 2019

NON aux suppressions d'emplois administratifs

Notre CAP nationale s'installe ce jour dans un contexte de suppressions de postes pour notre filière puisque 400 suppressions d'emplois administratifs sont prévues pour la rentrée prochaine.

L'occasion pour nous de dénoncer cette politique – à l'heure où les CT concernés sont réunis - qui n'aura pour conséquences que l'affaiblissement du service public et la dégradation de nos conditions de travail : des CIO, des établissements scolaires, les services académiques et centraux seront touchés, au mépris de leurs missions et de leur contribution à la mise en œuvre de l'acte éducatif. **Inacceptable !**

La remise en cause des instances paritaires et du rôle des délégué.es du personnel

Notre CAPA est installée aujourd'hui alors que le gouvernement vient de rendre public son projet de loi concernant la fonction publique. Tournant le dos au modèle social de notre pays, il a décidé de remettre en cause les instances paritaires existantes et les délégué.es du personnels élu.es qui portent la voix de leurs collègues.

Son projet vide de leur compétence les commissions paritaires en ne donnant plus aucun droit de regard aux agent.es – par l'intermédiaire de leurs représentant.es - sur les actes de la gestion individuelle (mutations, promotions...).

Les chefs de service seraient libres d'affecter ou de nommer de manière unilatérale, en toute opacité ou arbitraire, sans aucune vérification par des élues du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant elles puis devant les tribunaux administratifs.

Le projet de loi prévoit également une remise en cause des CHSCT, de leurs prérogatives et des moyens de les faire fonctionner par leur fusion avec les comités techniques ;

Le gouvernement souhaite par ailleurs élargir le recours à l'emploi précaire dans les services publics – contre le statut de fonctionnaire : il souhaite multiplier les dérogations au principe du recrutement par concours sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet ». C'est faire du contrat et de la précarité la voie principale de recrutement alors que déjà aujourd'hui 20% des agent.es ne sont pas titulaires.

La FSU et le SNASUB-FSU appelleront aux mobilisations dans la fonction publique, dans l'unité syndicale la plus large possible, pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

Ras-le-bol des bas salaires et des fins de mois difficiles

Suppressions d'emplois et réduction de nos droits en perspective mais rien à l'horizon qui nous laissent entrevoir une revalorisation de nos salaires, scandaleusement bas et déconnectés en tout cas des missions confiées au quotidien aux Adjoint.es administratifs. Des missions qui relèvent dans l'écrasante majorité des situations de la catégorie B, du corps des Secrétaires. Le SNASUB-FSU exige à la fois le dégel de la valeur du point d'indice, une vraie revalorisation des carrières en C et une véritable politique de requalification des emplois, de C en B.

De même, nous exigeons la mise en œuvre d'un mouvement inter académique pour les adjoint.es administratifs, piloté par la DGRH du ministère.

Solidarité et soutien aux personnels de CAEN et ROUEN

Enfin, nous voudrions exprimer ici, notre pleine et entière solidarité avec les collègues des académies de ROUEN et de CAEN mobilisés contre l'entêtement du ministre BLANQUER et du gouvernement.

Nulle part les fusions n'auront lieu, seule celle des académies de CAEN et ROUEN est maintenue : incompréhensible et inacceptable ! Le SNASUB-FSU et la FSU sauront trouver les moyens d'exprimer très concrètement solidarité et soutien avec les collègues en lutte de ROUEN et CAEN. Leurs académies doivent être maintenues, comme partout ailleurs !